



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revalorisation

Question écrite n° 55430

Texte de la question

M. Frédéric Cuveillier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les questions d'orientation des élèves. Aujourd'hui, la plupart des élèves hésitent à partir dans des filières manuelles, celles-ci étant généralement, dans l'imaginaire collectif, mal considérées. S'il est essentiel de tendre vers l'égalité des chances d'accès à l'enseignement dit « supérieur » ou tout simplement au lycée, il est également essentiel de revaloriser les autres types de formation. Une telle revalorisation présente divers avantages. Elle donne à chaque élève une palette de choix plus large en matière d'orientation, en supprimant les freins psychologiques. En outre, la revalorisation des filières manuelles réduirait l'échec scolaire de ceux qui ont jusqu'ici préféré partir dans des filières qui ne leur correspondaient pas, et cela simplement pour ne pas s'orienter vers les filières manuelles. Il aimerait, de ce fait, connaître les intentions du Gouvernement dans le domaine de la revalorisation de ces filières.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale a mis en oeuvre des mesures pour permettre à l'élève d'élargir son horizon personnel au-delà des seules représentations des métiers et des formations rencontrées dans son environnement proche, d'étayer son ambition individuelle par une familiarité acquise avec le système de formation et de construire des connaissances et des attitudes actives pour préparer ses choix. Dans cette perspective, s'est mis en place le parcours de découverte des métiers et des formations (circulaire n° 2008-092 du 11 juillet 2008), qui a été généralisé à la rentrée 2009. Concernant tout élève de la cinquième à la terminale, il a pour ambition de diversifier l'information sur les métiers et les formations, par la mise en oeuvre d'actions diversifiées (séquences d'observation en milieu professionnel, rencontres de professionnels, visites d'établissements...). Il s'appuie sur le renforcement des partenariats. Les relations avec les branches professionnelles se développent, comme en témoignent les nombreuses conventions et accords-cadres signés par le ministère de l'éducation nationale. Cela se traduit par une diversification des actions semaine école-entreprise, opération avec le secteur de l'artisanat au travers des Artimobiles, concours de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, (conjuguez les métiers du bâtiment au féminin)... Ces différents modes d'approche des métiers ont pour but de diversifier les choix des élèves et valoriser toutes les formations existantes, y compris dans les secteurs de la construction, du bâtiment ainsi que des métiers industriels. Cette politique s'inscrit dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, généralisée à la rentrée 2009, qui vise l'élévation du niveau de qualification des jeunes, leur insertion professionnelle, leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et la réduction du nombre de sortants sans diplôme. Plus précisément, la mise en oeuvre du baccalauréat professionnel en trois ans s'accompagne : de nouveaux programmes en enseignement général ; de nouvelles modalités d'organisation ; d'un dispositif d'accompagnement personnalisé ; du passage d'un diplôme intermédiaire (CAP ou BEP) ; de passerelles au sein de la voie professionnelle et avec la voie générale et technologique... Cette rénovation contribue ainsi à revaloriser la voie professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cuvillier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55430

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 juillet 2009, page 7156

Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10854